

BUREAU DU VENDREDI 3 DECEMBRE 2010

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



Le vendredi 3 décembre 2010 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît, Paris 6^{ème}, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de huit, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 24 novembre 2010.

ETAIENT PRESENTS :

M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,
M. CAMBON, vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice,
M. DELL'AGNOLA, vice-président, délégué titulaire de Thiais,
M. MAHEAS, vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne,
M. PERNOT, vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
M. POPELIN, vice-président, délégué titulaire de Livry-Gargan,
M. POUX, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune,
M. STREHAIANO, vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DAVISSE, vice-président, délégué titulaire de Choisy-le-Roi, à M. POUX, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune,
M. HOCQUARD, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, à M. PERNOT, vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
M. MARSEILLE, vice-président, délégué titulaire de Meudon, à M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,
M. SIFFREDI, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, à M. STREHAIANO, vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

AYANT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE :

M. CAMBON, vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice, à M. DELL'AGNOLA, vice-président, délégué titulaire de Thiais,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau :

- a désigné Monsieur Gilles POUX, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



✓ **Programme** :

- **a approuvé** le programme modificatif relatif à l'opération de dévoiement d'une canalisation de DN 1 250 mm rue Jules Ferry à Montmagny dans le cadre de l'opération « Tangentielle Légère Nord », du fait de l'extension du périmètre des travaux due aux sujétions de tracé et aux contraintes imposées par la SNCF pour la réalisation de travaux sur le domaine ferroviaire, entraînant des surcoûts non prévisibles, pour un montant de 1,8 M€ T.T.C. (valeur août 2010), comprenant les honoraires de maîtrise d'œuvre et les prestations associées, soit une augmentation de 62 % par rapport au montant voté par délibération n° 2009-145 du Bureau du 20 novembre 2009 ; **a confié** la maîtrise d'œuvre de cette opération au groupement Cabinet MERLIN/SOGREAH, titulaire de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre n° 2009/42 pour les opérations relatives aux canalisations et des marchés subséquents à intervenir ; **a autorisé** la signature des actes se rapportant au dossier,

✓ **Avant-projets** :

- **a approuvé** l'avant-projet relatif à la reconstruction de l'unité de bisulfite de l'usine de Choisy-le-Roi pour un montant total de 8,61 M€ T.T.C. (valeur octobre 2010) ; **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint à 3 lots séparés pour un montant global prévisionnel de travaux de 7,94 M€ T.T.C. (valeur octobre 2010), répartis en 2,63 M€ T.T.C. pour le lot 1- génie civil et second œuvre, 3,71 M€ T.T.C. pour le lot 2 – génie chimique, et 1,60 M€ T.T.C. pour le lot 3 – électricité et automatismes ; **a autorisé** la signature des actes se rapportant au dossier ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention et des actes correspondants,

- **a approuvé** l'avant-projet relatif au renouvellement d'une conduite de DN 500 mm à Montigny-lès-Cormeilles, la Frette-sur-Seine, Cormeilles-en-Parisis et Argenteuil, pour un montant de 5,67 M€ T.T.C. (valeur septembre 2010) ; **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la passation de 2 marchés de travaux concernant, respectivement, la rénovation de ladite conduite par tubage sans vide annulaire pour un montant de 2,62 M€ T.T.C. comprenant 10 % d'aléas (valeur septembre 2010), et la pose de conduites neuves par tubage avec vide annulaire et en techniques traditionnelles pour un montant de 2,44 M€ T.T.C. comprenant 10 % d'aléas (valeur septembre 2010) ; **a autorisé** la signature des actes se rapportant au dossier ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention et des actes correspondants,

✓ **Marchés** :

- **a approuvé** l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2009/04 notifié le 6 mars 2009 au Cabinet MERLIN, relatif au renouvellement de la section La Frette-sur-Seine – Cormeilles-en-Parisis de la conduite de DN 500 mm Montigny-lès-Cormeilles – Argenteuil, fixant définitivement le montant total du marché à 0,34 M€ T.T.C. (valeur novembre 2008), soit une plus-value de 6,7 % sur la mission témoin et les missions complémentaires ; **a autorisé** la signature dudit avenant et des actes correspondants,

- **a approuvé** l'avenant n° 1 au premier marché subséquent à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre n° 2009/42, notifié le 3 mars 2010 au groupement Cabinet MERLIN/SOGREAH et relatif au dévoiement d'une canalisation de DN 500 mm rue Jules Ferry à Montmagny dans le cadre de l'opération « Tangentielle Légère Nord », mettant fin à la mission de maîtrise d'œuvre confiée au Cabinet MERLIN au travers du bon de commande n° MS1 2010/01-A à l'issue des études d'avant-projet, en raison de l'extension du périmètre des travaux à réaliser qui nécessite une modification du programme initial approuvée par le présent Bureau, rendant inapplicables les clauses dudit marché ; **a autorisé** la signature dudit avenant et des actes correspondants,

- **a approuvé** l'avenant n° 1 au marché n° 2008/18 relatif à la rénovation des postes électriques haute tension de l'usine de Choisy-le-Roi, notifié le 29 avril 2008 au groupement des sociétés FORCLUM IDF (mandataire) et FORCLUM ENERGIES SERVICES, pour un montant de 0,33 M€ T.T.C. (valeur décembre 2007), portant le montant du marché à 8,58 M€ T.T.C. (valeur décembre 2007), soit une augmentation de 3,99 % par rapport au montant initial, du fait de contraintes liées à la fiabilité et à la sécurité des installations électriques et à la mise au norme des installations de climatisation du bâtiment d'accueil apparues en cours d'exécution, et nécessitant la réalisation de travaux supplémentaires ; **a autorisé** la signature dudit avenant et des actes correspondants,

- **a autorisé** la signature du premier marché subséquent à bons de commande relatif à la conception et à la réalisation d'une campagne de communication institutionnelle et autres prestations annexes engagée à l'occasion du nouveau contrat de délégation de service public avec la société MEDIAPRISM GROUP, titulaire de l'accord-cadre mono attributaire correspondant, pour un montant maximum de 1,2 M€ T.T.C. et une fin fixée au 15 juillet 2011 ; **a également autorisé** la signature des actes afférents,

✓ **Convention avec les tiers :**

- **a approuvé** la convention d'occupation temporaire à passer avec Voies Navigables de France pour l'installation de trois portes et d'un portillon ouvrant sur le domaine public fluvial situé rive gauche de la Seine à Choisy-le-Roi, pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015, moyennant une redevance annuelle de 276,50 € versée par le délégataire ; **a autorisé** la signature de ladite convention et des actes correspondants.

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le

Le Maire